



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 14 septembre 2023

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Olivier FREMIOT

Présents : Francis BERNAVILLE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

Absent excusé : Claude ADAM - André ANTONINI

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages des Coupes :

- CDM 77, VETERANS 77 et +45 ANS 77

Les tirage des Coupes SENIORS 77 et COMITE seront effectués le 20 septembre 2023.

En raison du nombre d'équipes engagées eu U16 D3, nécessitant la mise en place de 6 groupes de 14 équipes, le calendrier général a été modifié.

Le 1^{er} tour de Coupe 77 U16 ainsi que le 1^{er} tour de Coupe Comité U16 auront donc lieu le 12/11/2023.

*Horaires Spéciaux

*Suspension de Terrain

*Pénalités

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de PONTIERRY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 19/04/2023

« ... Match 25284452

Ponthierry 2 – Presles 1

U16 D3F du 26.03.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,
(.../...)*

- **La Commission décide de suspendre le terrain de Ponthierry pour l'équipe U16 D3F pour 2 matchs fermes et transmet le dossier à la COC.**

... »

La Commission informe le club de **PONTHIERRY** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

**Match 27170196 PONTHIERRY 2 – DAMMARIE 2
U16 D3E du 15/10/2023**

Le club de PONTHIERRY se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **PONTHIERRY**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de LONGUEVILLE

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... **24610002**

Longueville 1 – Le Mée 1

U16 D1 du 23/04.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission inflige au surplus une suspension de DEUX (2) matchs fermes de terrain à l'équipe de LONGUEVILLE pour envahissement de terrain et acte de brutalité envers officiel en vertu des articles 2.1B et 4.1.1 Du Règlement Disciplinaire du District de Seine et Marne de Football ... »

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... **Match 24610033**

Mitry Mory 1 – Longueville 1

U16 D1 du 16.04.2023

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,
Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général
du District 77 de Football,

(.../...)

**La Commission décide d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain aux équipes de Mitry Mory et de Longueville pour bagarre générale et envahissement de terrain
La Commission transmet le dossier à la COC pour application ... »**

La Commission informe le club de **LONGUEVILLE** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

**Match 26826045 LONGUEVILLE 1 – PONTIERRY 1
U16 D2Cdu 08/10/2023**

**Match 26826055 LONGUEVILLE 1 – LOING 1
U16 D2Cdu 08/10/2023**

**Match 26826065 LONGUEVILLE 1 – AVON 1
U16 D2Cdu 26/11/2023**

Le club de LONGUEVILLE se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **LONGUEVILLE**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de PONTAULT UMS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... 24584898

Pontault UMS 1 – Ozoir 2

Seniors D1 du 23/04.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission inflige à l'équipe SENIORS 1 de l'UMS PONTAULT de DEUX (2) matchs fermes de suspension de terrain, pour utilisation d'engin pyrotechnique pendant et après la rencontre, menaces et insultes envers l'équipe d'OZOIR pendant et après la rencontre en vertu des articles 2.1b et 4.1.1 du Règlement disciplinaire du District de Seine et Marne, ... »

La Commission informe le club de **PONTAULT UMS** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

**Match 26821496 PONTAULT UMS 1 – COMBS 1
SENIORS D2Cdu 24/09/2023**

**Match 26823452 PONTAULT UMS 1 – LESIGNY 1
SENIORS D2Cdu 26/11/2023**

Le club de PONTAULT UMS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **PONTAULT UMS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de MITRY MORY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 24/05/2023

« ... Match 24610033

Mitry Mory 1 – Longueville 1

U16 D1 du 16.04.2023

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré, hors la présence de Mme Pascale GODEFROY,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

La Commission décide d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain aux équipes de Mitry Mory et de Longueville pour bagarre générale et envahissement de terrain
La Commission transmet le dossier à la COC pour application ... »

La Commission informe le club de **MITRY MORY** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Match 26825676 MCG 1 – TORCY 4
U16 D2A du 22/10/2023

Le club de MITRY MORY se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MITRY MORY**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de MONTEREAU

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 07/06/2023

« ... Match 24584933

Montereau 1 – Pays Creçois 1

SENIORS D1 du 16.04.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission inflige une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe SENIORS D1 de Montereau pour, acte de brutalité sur officiel, acte de brutalité dans les vestiaires envers l'équipe visiteuse de la part des joueurs de Montereau et propos injurieux et menaçant envers des joueurs et des officiels de la part des spectateurs de Montereau ... »

La Commission informe le club de **MONTEREAU** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

Match 26821481 MONTEREAU 1 – CESSON 2
SENIORS D2C du 08/10/2023

**Match 26823481 MONTEREAU 1 – LESIGNY 1
SENIORS D2C du 15/10/2023**

Le club de MONTEREAU se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MONTEREAU**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de VILLEPARISIS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 07/06/2023

« ... Match 24609574

Claye Souilly 2 – Villeparisis 1

U16 D2A du 04.06.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission suspend le terrain de l'équipe U16 D2A de Villeparisis pour 1 match ferme pour comportement intimidant/menaçant et propos grossiers injurieux envers le corps arbitral de la part de supporter. ...»

La Commission informe le club de **VILLEPARISIS** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

**Match 26809396 VILLEPARISIS 1 – VAL DE France 1
U16 D1 du 08/10/2023**

Le club de VILLEPARISIS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLEPARISIS**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de COULOMMIERS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 14/06/2023

« ... Match 25253810

Coulommiers 2 – Esbly Efe Sports 1

SENIORS D4A du 26.03.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide de suspendre le terrain de l'équipe de Coulommiers 2 pour UN (1) matchs fermes pour, acte de brutalité sur officiel... »

La Commission informe le club de **COULOMMIERS** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Match 26821259 COULOMMIERS 2 – FERRIERES 1

SENIORS D3C du 22/10/2023

Le club de COULOMMIERS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **COULOMMIERS**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de COMBS

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 14/06/2023

« ... Match 24608952

Combs 1 – Dammarie FC 1

U18 D1 du 04/06/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide d'infliger une suspension de DEUX (2) matchs fermes de terrain à l'équipe de COMBS pour comportement menaçant, intimidant et tentative de brutalité par des supporters de Combs envers joueurs pendant et après la rencontre... »

La Commission informe le club de **COMBS** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Match 26825289 COMBS 1 – VAL DE France 1

U18 D2B du 24/09/2023

Match 26827605 COMBS 1 – PONTAULT PORTG 1

U18 D2B du 05/11/2023

Le club de COMBS se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **COMBS**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de VERNEUIL

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 28/06/2023

« ... Match 25253975

Verneuil 1 – Courtry Academie 1

SENIORS D4D du 04/06/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide de suspendre TROIS (3) matchs fermes le terrain de l'équipe de Verneuil pour envahissement de terrain par les spectateurs de Verneuil et coups sur arbitre assistant pendant et hors rencontre par les spectateurs du club recevant ... »

La Commission informe le club de **VERNEUIL** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Match 26822904 VERNEUIL 1 – COLLEGIEN 1

SENIORS D3D du 08/10/2023

Match 26822911 VERNEUIL 1 – BRIARD 2

SENIORS D3D du 22/10/2023

Match 26822920 VERNEUIL 1 – CHAMPS 1

SENIORS D3D du 19/11/2023

Le club de VERNEUIL se doit donc de présenter un terrain de repli,

Demande du club pour jouer à Fontenay Trésigny,

Les 2 clubs étant en entente,

La demande ne peut pas être acceptée.

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VERNEUIL**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de FONTENAY TRESIGNY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 28/06/2023

« ... Match 24584645

Fontenay Tresigny 1 – Alliance 77 1

SENIORS D3Ddu 04/06/2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

« ... La Commission décide de suspendre d'UN (1) match fermes le terrain de l'équipe de Fontenay Tresigny pour bagarre générale et envahissement de terrain ... »

La Commission informe le club de **FONTENAY TRESIGNY** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

Match 26561790 FONTENAY 1 – PONTAULT PORTG 1

SENIORS D2B du 08/10/2023

Le club de FONTENAY TRESIGNY se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **FONTENAY TRESIGNY**

« 40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

Club de SENART MOISSY

Suite à la décision de la Commission de Discipline du 03/05/2023

« ... Match 25299566

Sénart Moissy 1 – Mitry Mory 1

SENIORS FEMININES D1 du 04.03.2023

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

- **La Commission décide d'infliger deux matchs de suspension ferme de terrain à l'équipe de Moissy pour insultes, menaces et jet d'eau au visage de l'arbitre par un spectateur pendant et après la rencontre., ... »**

La Commission informe le club de **SENART MOISSY** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

**Match 27176569 SENART MOISSY 1 – LOGNES 1
SENIORS FEMININES D1 du 30/09/2023**

**Match 27176599 SENART MOISSY 1 – OTHIS 1
SENIORS FEMININES D1 du 21/10/2023**

Le club de **SENART MOISSY** se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considerant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **SENART MOISSY**

« **40.7** - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »

DOSSIER TRANSMIS PAR LA COMMISSION REGIONALE D'APPEL DISCIPLINAIRE

EN DATE DU 28 JUIN 2023,

Extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale d'appel Disciplinaire du 28 juin 2023 :

**« ...Match Melun 3 – Lésigny 1
Seniors D2C du 22/01/2023**

...

Substitue le retrait de deux (2) points fermes au classement 2022/2023 à un retrait de dix (10) points fermes au classement 2023/2024 de l'équipe Seniors 3 du FC MELUN, ... »

La Commission,
Après avoir pris connaissance de la décision,

Par ces motifs,

La Commission, décide d'appliquer un retrait de 10 points fermes au classement 2023/2024 à l'équipe de Melun 3 évoluant en Seniors D3F.

Club : 560600	A.S.R	à REBAIS				
---------------	-------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
Seniors D4 / Unique	A.S.R - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h00

Club : 553497	AVONNAISE US FOOT	à AVON				
---------------	-------------------	--------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
Seniors D1 / Unique	AVONNAISE US FOOT - 1	accepté	01-09-2023	24-05-2024	Dimanche	15h30
Seniors D3 / Unique	AVONNAISE US FOOT - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 524239	BOIS LE ROI F.C.	à BOIS LE ROI				
---------------	------------------	---------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
Seniors D4 / Unique	BOIS LE ROI F.C. - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	17h00

Club : 500615	BRIARD S.C.	à BRIE COMTE ROBERT				
---------------	-------------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
Seniors D2 / Unique	BRIARD S.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	16h00

Club : 581726	BRIE EST FOOT. CLUB	à LA FERTE GAUCHER				
---------------	---------------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
Seniors D4 / Unique	BRIE EST FOOT. CLUB - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 581166	BRIE FC	à CREGY LES MEAUX				
---------------	---------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
Seniors D2 / Unique	BRIE FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h30

Club : 520102	CESSON VSD ES	à VERT ST DENIS				
---------------	---------------	-----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
Seniors D2 / Unique	CESSON VSD ES - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h30

Club : 500264	CHELLES AS	à CHELLES				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
Seniors D1 / Unique	CHELLES AS - 2	accepté	01-09-2023	24-05-2024	Dimanche	14h00

Club : 549357	COULOMMIERS BRIE F	à COULOMMIERS				
---------------	--------------------	---------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 / Unique	COULOMMIERS BRIE F - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 542234	COURTRY F.	à COURTRY				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D3 / Unique	COURTRY F. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	17h00

Club : 861153	CS COURTRY ACADEMIE	à COURTRY				
---------------	---------------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D3 / Unique	CS COURTRY ACADEMIE - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	17h00

Club : 560605	DAMMARIE CITY	à DAMMARIE LES LYS				
---------------	---------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D3 / Unique	DAMMARIE CITY - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	17h00

Club : 550039	DAMMARIE LES LYS FC	à DAMMARIE LES LYS				
---------------	---------------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 / Unique	DAMMARIE LES LYS FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	16h00

Club : 581678	MARLES AC	à MARLES EN BRIE				
---------------	-----------	------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D4 / Unique	MARLES AC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 500831	MEAUX ACADEMY CS	à MEAUX				
---------------	------------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 / Unique	MEAUX ACADEMY CS - 2	accepté	01-09-2023	24-05-2024	Dimanche	14h00

Club : 541364	MORET-VENEUX SAB. FC	à VENEUX LES SABLONS				
---------------	----------------------	----------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D3 / Unique	MORET-VENEUX SAB. FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 528460	OTHIS C.O.	à OTHIS				
---------------	------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D3 / Unique	OTHIS C.O. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 551942 OZOIR FC 77 à OZOIR LA FERRIERE

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 / Unique	OZOIR FC 77 - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 547013 PAYS CRECOIS FC à CRECY LA CHAPELLE

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 / Unique	PAYS CRECOIS FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 532343 PONTAULT COMB. PORT. à PONTAULT COMBAULT

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 / Unique	PONTAULT COMB. PORT. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 553498 REUNIONNAIS SENART à COMBS LA VILLE

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D4 / Unique	REUNIONNAIS SENART - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	17h00

Club : 531090 SAVIGNY LE TEMPLE FC à SAVIGNY LE TEMPLE

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 / Unique	SAVIGNY LE TEMPLE FC - 1	accepté	01-09-2023	24-05-2024	Dimanche	15h30
Seniors D4 / Unique	SAVIGNY LE TEMPLE FC - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	16h30

Club : 500832 SENART MOISSY à MOISSY CRAMAYEL

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 / Unique	SENART MOISSY - 3	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 527727 SERVON FC à SERVON

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 / Unique	SERVON FC - 1	accepté	01-09-2023	24-05-2024	Dimanche	15h30
Seniors D3 / Unique	SERVON FC - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 541434 ST THIBAU F.C. à ST THIBAUT DES VIGNES

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D3 / Unique	ST THIBAU F.C. - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 500794 TRILPORT USF		à TRILPORT				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 / Unique	TRILPORT USF - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 509296 VAIRES ENT. ET C. US		à VAIRES SUR MARNE				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D3 / Unique	VAIRES ENT. ET C. US - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	17h00

Club : 549941 VAL DE FRANCE F.		à MONTEVRAIN				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D3 / Unique	VAL DE FRANCE F. - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	16h00

Club : 524135 VILLEPARISIS U.S.M.		à VILLEPARISIS				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 / Unique	VILLEPARISIS U.S.M. - 1	accepté	01-09-2023	24-05-2024	Dimanche	15h15

Club : 560600	A.S.R	à REBAIS				
---------------	-------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D3 / Unique	A.S.R - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h00

Club : 553497	AVONNAISE US FOOT	à AVON				
---------------	-------------------	--------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	AVONNAISE US FOOT - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h45

Club : 541442	BAGNEAUX NEMOURS E	à ST PIERRE LES NEMOURS				
---------------	--------------------	-------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	BAGNEAUX NEMOURS E - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h00

Club : 528468	BREUILLOISE AS	à BROU SUR CHANTEREINE				
---------------	----------------	------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D3 / Unique	BREUILLOISE AS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h00

Club : 500615	BRIARD S.C.	à BRIE COMTE ROBERT				
---------------	-------------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D1 / Unique	BRIARD S.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h00

Club : 581166	BRIE FC	à CREGY LES MEAUX				
---------------	---------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D3 / Unique	BRIE FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h00

Club : 530262	BUCCEENNE AS	à BOISSY LE CHATEL				
---------------	--------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D3 / Unique	BUCCEENNE AS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h00

Club : 520102	CESSON VSD ES	à VERT ST DENIS				
---------------	---------------	-----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D3 / Unique	CESSON VSD ES - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h30

Club : 518219	CHANGIS ST JEAN USSY	à CHANGIS SUR MARNE				
---------------	----------------------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D3 / Unique	CHANGIS ST JEAN USSY - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h30
Club : 500677 CHATELET EN BRIE US à CHATELET EN BRIE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D3 / Unique	CHATELET EN BRIE US - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h00
Club : 500264 CHELLES AS à CHELLES						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	CHELLES AS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h00
Club : 509538 CLAYE SOUILLY S. à CLAYE SOUILLY						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D1 / Unique	CLAYE SOUILLY S. - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	17h00
Club : 535987 COLLEGIEN AS à COLLEGIEN						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D3 / Unique	COLLEGIEN AS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h00
Club : 549357 COULOMMIERS BRIE F à COULOMMIERS						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	COULOMMIERS BRIE F - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h30
Club : 542234 COUNTRY F. à COUNTRY						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D3 / Unique	COUNTRY F. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h00
Club : 550039 DAMMARIE LES LYS FC à DAMMARIE LES LYS						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D1 / Unique	DAMMARIE LES LYS FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h00
Club : 508334 FRAT. ESBLY FOOT à ESBLY						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs

Épreuve/phase	Équipe	horaire(s)	Du	Au	Jour	matches
U16 D3 / Unique	FRAT. ESBLY FOOT - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h00
Club : 551819 GATINAIS VAL LOING à SOUPPE SUR LOING						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U18 D2 / Unique	GATINAIS VAL LOING - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h30
Club : 514814 GRETZ TOURNAN SC à GRETZ ARMAINVILLIERS						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U18 D1 / Unique	GRETZ TOURNAN SC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h30
Club : 525582 LE MEE SPORTS à LE MEE SUR SEINE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U18 D1 / Unique	LE MEE SPORTS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h00
Club : 532139 LOGNES U.S. à LOGNES						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U18 D3 / Unique	LOGNES U.S. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h30
Club : 547521 MAGNY LE HONGRE FC à MAGNY LE HONGRE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U16 D3 / Unique	MAGNY LE HONGRE FC - 1	Refusé	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h00
Club : 500831 MEAUX ACADEMY CS à MEAUX						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U16 D3 / Unique	MEAUX ACADEMY CS - 3	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h00
Club : 542557 MELUN FC à MELUN						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U16 D1 / Unique	MELUN FC - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h00
Club : 548939 MITRY COMPANS GOELLY à MITRY MORY						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches

U16 D2 / Unique MITRY COMPANS GOELLY - 1 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 12h00

Club : 541364 MORET-VEUEUX SAB. FC à VEUEUX LES SABLONS

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	---------------------	----	----	------	------------------

U18 D3 / Unique MORET-VEUEUX SAB. FC - 1 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 12h00

Club : 507435 MORMANT F.C. à MORMANT

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	---------------------	----	----	------	------------------

U16 D3 / Unique MORMANT F.C. - 1 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 12h30

Club : 515916 NANTEUIL LES MEAUX à NANTEUIL LES MEAUX

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	---------------------	----	----	------	------------------

U16 D3 / Unique NANTEUIL LES MEAUX - 1 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 12h00

Club : 528460 OTHIS C.O. à OTHIS

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	---------------------	----	----	------	------------------

U18 D3 / Unique OTHIS C.O. - 1 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 13h30

Club : 553720 PAYS BIERES à CELY EN BIERE

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	---------------------	----	----	------	------------------

U18 D3 / Unique PAYS BIERES - 1 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 14h30

Club : 547013 PAYS CRECOIS FC à CRECY LA CHAPELLE

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	---------------------	----	----	------	------------------

U18 D2 / Unique PAYS CRECOIS FC - 1 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 12h30

Club : 500364 PAYS FONTAINEBLEAU à FONTAINEBLEAU

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	---------------------	----	----	------	------------------

U18 D1 / Unique PAYS FONTAINEBLEAU - 2 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 12h30

Club : 547000 POMMEUSE FAREMOUTIER à POMMEUSE

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	---------------------	----	----	------	------------------

U18 D3 / Unique POMMEUSE FAREMOUTIER - 1 accepté 01-09-2023 31-05-2024 Dimanche 13h30

Club : 500483	PONTHIERRY US	à ST FARGEAU PONTHIERRY				
---------------	---------------	-------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D2 / Unique	PONTHIERRY US - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h00

Club : 531090	SAVIGNY LE TEMPLE FC	à SAVIGNY LE TEMPLE				
---------------	----------------------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D1 / Unique	SAVIGNY LE TEMPLE FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h30

Club : 500832	SENART MOISSY	à MOISSY CRAMAYEL				
---------------	---------------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D3 / Unique	SENART MOISSY - 3	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h30

Club : 527727	SERVON FC	à SERVON				
---------------	-----------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	SERVON FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h30
U16 D3 / Unique	SERVON FC - 2	Refusé	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h30

Club : 530521	ST MARD AS	à ST MARD				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D3 / Unique	ST MARD AS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h30

Club : 500794	TRILPORT USF	à TRILPORT				
---------------	--------------	------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	TRILPORT USF - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h30

Club : 511876	U.S TORCY PVM	à TORCY				
---------------	---------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D2 / Unique	U.S TORCY PVM - 4	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	17h00

Club : 509296	VAIRES ENT. ET C. US	à VAIRES SUR MARNE				
---------------	----------------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	VAIRES ENT. ET C. US - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h30

Club : 549941	VAL DE FRANCE F.	à MONTEVRAIN				
---------------	------------------	--------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	VAL DE FRANCE F. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	14h00

Club : 563707	VAL D'EUROPE FC	à SERRIS				
---------------	-----------------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D2 / Unique	VAL D'EUROPE FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h30

Club : 590521	VARENNES FC	à VARENNES SUR SEINE				
---------------	-------------	----------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D3 / Unique	VARENNES FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h00

Club : 511879	VILLENOY A.C.	à VILLENOY				
---------------	---------------	------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U16 D3 / Unique	VILLENOY A.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	13h15

Club : 524135	VILLEPARISIS U.S.M.	à VILLEPARISIS				
---------------	---------------------	----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U18 D2 / Unique	VILLEPARISIS U.S.M. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	12h45

Club : 561075	AFPO	à LIZY SUR OURCQ				
---------------	------	------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	AFPO - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 500365	AMICALE MONTEREAU AS	à MONTEREAU FAULT YONNE				
---------------	----------------------	-------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	AMICALE MONTEREAU AS - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h00

Club : 541442	BAGNEAUX NEMOURS E	à ST PIERRE LES NEMOURS				
---------------	--------------------	-------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	BAGNEAUX NEMOURS E - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h00

Club : 524239	BOIS LE ROI F.C.	à BOIS LE ROI				
---------------	------------------	---------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	BOIS LE ROI F.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 535961	BOMBONNAISE AS	à BOMBON				
---------------	----------------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	BOMBONNAISE AS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 500728	BRAYTOIS C.S.	à BRAY SUR SEINE				
---------------	---------------	------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D3 / Unique	BRAYTOIS C.S. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 590147	BRIE NORD ET.S.	à ST SOUPPLETS				
---------------	-----------------	----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	BRIE NORD ET.S. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 544034	BUSSY ST GEORGES FC	à BUSSY ST GEORGES				
---------------	---------------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	BUSSY ST GEORGES FC - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 520102	CESSON VSD ES	à VERT ST DENIS				
---------------	---------------	-----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D1 / Unique	CESSON VSD ES - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 547565 CHAMPENOIS MAM. VER. à VERNOU LA CELLE SUR SEINE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	CHAMPENOIS MAM. VER. - 1	Refusé	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	13h00
Club : 512073 CHAMPS S/MARNE FOOT à CHAMPS SUR MARNE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	CHAMPS S/MARNE FOOT - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 518219 CHANGIS ST JEAN USSY à CHANGIS SUR MARNE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	CHANGIS ST JEAN USSY - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 509538 CLAYE SOUILLY S. à CLAYE SOUILLY						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D1 / Unique	CLAYE SOUILLY S. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00
Club : 518014 COMBS LA VILLE C.A. à COMBS LA VILLE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D3 / Unique	COMBS LA VILLE C.A. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00
Club : 563706 ELSCSLSB à LONGUEVILLE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	ELSCSLSB - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h00
Club : 581816 F.C. COSMO 77 à COUILLY PONT AUX DAMES						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	F.C. COSMO 77 - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 500777 FERTE SS/JOUARRE à FERTE SOUS JOUARRE						
		Plage(s)				Heure des

Épreuve/phase	Équipe	horaire(s)	Du	Au	Jour	matches
U14 D4 / Unique	FERTE SS/ JOUARRE - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 508334 FRAT. ESBLY FOOT à ESBLY						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U14 D3 / Unique	FRAT. ESBLY FOOT - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 551819 GATINAIS VAL LOING à SOUPPE SUR LOING						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U14 D3 / Unique	GATINAIS VAL LOING - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 514814 GRETZ TOURNAN SC à GRETZ ARMAINVILLIERS						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U14 D1 / Unique	GRETZ TOURNAN SC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 524330 JOUARRE ASM à JOUARRE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U14 D4 / Unique	JOUARRE ASM - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 525582 LE MEE SPORTS à LE MEE SUR SEINE						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U14 D1 / Unique	LE MEE SPORTS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h00
Club : 525644 LESIGNY U.S.C. à LESIGNY						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U14 D4 / Unique	LESIGNY U.S.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00
Club : 532139 LOGNES U.S. à LOGNES						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches
U14 D2 / Unique	LOGNES U.S. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
Club : 542798 LOING FCI à GREZ SUR LOING						
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matches

U14 D2 / Unique	LOING FCI - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h00
-----------------	---------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 547521	MAGNY LE HONGRE FC	à MAGNY LE HONGRE				
---------------	--------------------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	------------------------	----	----	------	---------------------

U14 D3 / Unique	MAGNY LE HONGRE FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
-----------------	------------------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 542557	MELUN FC	à MELUN				
---------------	----------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	------------------------	----	----	------	---------------------

U14 D1 / Unique	MELUN FC - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00
-----------------	--------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 541364	MORET-VEUEUX SAB. FC	à VENEUX LES SABLONS				
---------------	----------------------	----------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	------------------------	----	----	------	---------------------

U14 D2 / Unique	MORET-VEUEUX SAB. FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h30
-----------------	--------------------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 507435	MORMANT F.C.	à MORMANT				
---------------	--------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	------------------------	----	----	------	---------------------

U14 D2 / Unique	MORMANT F.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
-----------------	------------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 514632	MOUROUX CS	à MOUROUX				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	------------------------	----	----	------	---------------------

U14 D4 / Unique	MOUROUX CS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
-----------------	----------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 540372	NANDY F.C.	à NANDY				
---------------	------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	------------------------	----	----	------	---------------------

U14 D3 / Unique	NANDY F.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00
-----------------	----------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 500718	NANGIS ES	à GRANDPUITS BAILLY CARROIS				
---------------	-----------	-----------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	------------------------	----	----	------	---------------------

U14 D3 / Unique	NANGIS ES - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h00
-----------------	---------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 560342	NOISIEL FOOT ACADEM	à TORCY				
---------------	---------------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
---------------	--------	------------------------	----	----	------	---------------------

U14 D4 / Unique	NOISIEL FOOT ACADEM - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00
-----------------	-------------------------	---------	------------	------------	--------	-------

Club : 528460	OTHIS C.O.	à OTHIS				
---------------	------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	OTHIS C.O. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h30

Club : 553720	PAYS BIERES	à CELY EN BIERE				
---------------	-------------	-----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	PAYS BIERES - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 500364	PAYS FONTAINEBLEAU	à FONTAINEBLEAU				
---------------	--------------------	-----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	PAYS FONTAINEBLEAU - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h00

Club : 547000	POMMEUSE FAREMOUTIER	à POMMEUSE				
---------------	----------------------	------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	POMMEUSE FAREMOUTIER - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	13h30

Club : 500589	PONTAULT COM. UMS	à PONTAULT COMBAULT				
---------------	-------------------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D1 / Unique	PONTAULT COM. UMS - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h15

Club : 500483	PONTHIERRY US	à ST FARGEAU PONTHIERRY				
---------------	---------------	-------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D3 / Unique	PONTHIERRY US - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00

Club : 500559	QUINCY VOISINS FC US	à QUINCY VOISINS				
---------------	----------------------	------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	QUINCY VOISINS FC US - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 515348	ROISSY EN BRIE U.S.	à ROISSY EN BRIE				
---------------	---------------------	------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	ROISSY EN BRIE U.S. - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 531090	SAVIGNY LE TEMPLE FC	à SAVIGNY LE TEMPLE				
---------------	----------------------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D1 / Unique	SAVIGNY LE TEMPLE FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h00

Club : 527984	ST PATHUS OISSERY ES	à ST PATHUS				
---------------	----------------------	-------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	ST PATHUS OISSERY ES - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 511876	U.S TORCY PVM	à TORCY				
---------------	---------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D1 / Unique	U.S TORCY PVM - 3	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	13h30

Club : 509296	VAIRES ENT. ET C. US	à VAIRES SUR MARNE				
---------------	----------------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	VAIRES ENT. ET C. US - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 549941	VAL DE FRANCE F.	à MONTEVRAIN				
---------------	------------------	--------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D3 / Unique	VAL DE FRANCE F. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00

Club : 563707	VAL D'EUROPE FC	à SERRIS				
---------------	-----------------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	VAL D'EUROPE FC - 2	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00

Club : 590521	VARENNES FC	à VARENNES SUR SEINE				
---------------	-------------	----------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	VARENNES FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 546364	VAUX LA ROCHETTE	à VAUX LE PENIL				
---------------	------------------	-----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D2 / Unique	VAUX LA ROCHETTE - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	14h30

Club : 511879	VILLENOY A.C.	à VILLENOY				
---------------	---------------	------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D4 / Unique	VILLENOY A.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 524135	VILLEPARISIS U.S.M.	à VILLEPARISIS				
---------------	---------------------	----------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
U14 D1 / Unique	VILLEPARISIS U.S.M. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00

Club : 519793	ANNET S/MARNE A.S.	à ANNET SUR MARNE				
---------------	--------------------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	ANNET S/MARNE A.S. - 5	Refusé	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	15h00

Club : 580480	BRIE DES MORIN F.C.	à ST DENIS LES REBAIS				
---------------	---------------------	-----------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	BRIE DES MORIN F.C. - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h00

Club : 542234	COURTRY F.	à COURTRY				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	COURTRY F. - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h00

Club : 861153	CS COURTRY ACADEMIE	à COURTRY				
---------------	---------------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	CS COURTRY ACADEMIE - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h00

Club : 514814	GRETZ TOURNAN SC	à GRETZ ARMAINVILLIERS				
---------------	------------------	------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	GRETZ TOURNAN SC - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h15

Club : 547521	MAGNY LE HONGRE FC	à MAGNY LE HONGRE				
---------------	--------------------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D1 / Unique	MAGNY LE HONGRE FC - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 528460	OTHIS C.O.	à OTHIS				
---------------	------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	OTHIS C.O. - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h15

Club : 514952	OZOUEUR LE VOULGIS CS	à OZOUEUR LE VOULGIS				
---------------	-----------------------	----------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	OZOUEUR LE VOULGIS CS - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	10h00

Club : 500483	PONTHIERRY US	à ST FARGEAU PONTHIERRY				
---------------	---------------	-------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D1 / Unique	PONTHIERRY US - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 527727 SERVON FC		à SERVON				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D1 / Unique	SERVON FC - 6	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h15

Club : 530521 ST MARD AS		à ST MARD				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	ST MARD AS - 5	Refusé	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h30

Club : 541434 ST THIBAU F.C.		à ST THIBAUT DES VIGNES				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Cdm D2 / Unique	ST THIBAU F.C. - 6	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h00

Club : 550255	ALLIANCE 77	à EVRY GREGY SUR YERRE				
---------------	-------------	------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D3 / Unique	ALLIANCE 77 - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 580480	BRIE DES MORIN F.C.	à ST DENIS LES REBAIS				
---------------	---------------------	-----------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D4 / Unique	BRIE DES MORIN F.C. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 547565	CHAMPENOIS MAM. VER.	à VERNOU LA CELLE SUR SEINE				
---------------	----------------------	-----------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D4 / Unique	CHAMPENOIS MAM. VER. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 542234	COURTRY F.	à COURTRY				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D3 / Unique	COURTRY F. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 514814	GRETZ TOURNAN SC	à GRETZ ARMAINVILLIERS				
---------------	------------------	------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D3 / Unique	GRETZ TOURNAN SC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h15

Club : 547521	MAGNY LE HONGRE FC	à MAGNY LE HONGRE				
---------------	--------------------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D4 / Unique	MAGNY LE HONGRE FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 500483	PONTHIERRY US	à ST FARGEAU PONTHIERRY				
---------------	---------------	-------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D2 / Unique	PONTHIERRY US - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 531090	SAVIGNY LE TEMPLE FC	à SAVIGNY LE TEMPLE				
---------------	----------------------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D2 / Unique	SAVIGNY LE TEMPLE FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 527727	SERVON FC	à SERVON				
---------------	-----------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Veterans D3 / Unique	SERVON FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h15

Club : 550643	BOISSISE PRINGY US	à BOISSISE LE ROI				
---------------	--------------------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Critérium 55 Ans / Unique	BOISSISE PRINGY US - 10	Refusé	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h30

Club : 518014	COMBS LA VILLE C.A.	à COMBS LA VILLE				
---------------	---------------------	------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Critérium 45 Ans / Unique	COMBS LA VILLE C.A. - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h00

Club : 542234	COURTRY F.	à COURTRY				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Critérium 55 Ans / Unique	COURTRY F. - 10	Refusé	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	11h30
Critérium 45 Ans / Unique	COURTRY F. - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 514814	GRETZ TOURNAN SC	à GRETZ ARMAINVILLIERS				
---------------	------------------	------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Critérium 55 Ans / Unique	GRETZ TOURNAN SC - 10	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	10h00

Club : 560342	NOISIEL FOOT ACADEM	à TORCY				
---------------	---------------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Critérium 45 Ans / Unique	NOISIEL FOOT ACADEM - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	10h00

Club : 531090	SAVIGNY LE TEMPLE FC	à SAVIGNY LE TEMPLE				
---------------	----------------------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Critérium 55 Ans / Unique	SAVIGNY LE TEMPLE FC - 10	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 527727	SERVON FC	à SERVON				
---------------	-----------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Critérium 45 Ans / Unique	SERVON FC - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	09h00

Club : 532128	ST GERMAIN LAVAL ES	à ST GERMAIN LAVAL				
---------------	---------------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Critérium 45 Ans / Unique	ST GERMAIN LAVAL ES - 5	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Dimanche	10h00

Club : 550255	ALLIANCE 77	à EVRY GREGY SUR YERRE				
---------------	-------------	------------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	ALLIANCE 77 - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Jeudi	21h00

Club : 564331	BS ACADEMY	à CHELLES				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	BS ACADEMY - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	19h30

Club : 580983	CHAMPS FC	à CHAMPS SUR MARNE				
---------------	-----------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	CHAMPS FC - 2	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	19h00

Club : 551739	CHESSY ACADEMY	à QUINCY VOISINS				
---------------	----------------	------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	CHESSY ACADEMY - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	17h45

Club : 552935	ET.FUTSAL.C. MELUN	à MELUN				
---------------	--------------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	ET.FUTSAL.C. MELUN - 3	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Vendredi	20h30

Club : 550661	JOLIOT GROOM'S	à DAMMARIÉ LES LYS				
---------------	----------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	JOLIOT GROOM'S - 2	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	18h30

Club : 560644	L E M	à MOUSSY LE VIEUX				
---------------	-------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	L E M - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Mecredi	21h30

Club : 553139	LIEUSAIN FOOT AS	à LIEUSAIN				
---------------	------------------	------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	LIEUSAIN FOOT AS - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	16h00

Club : 563707	VAL D'EUROPE FC	à SERRIS				
---------------	-----------------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	VAL D'EUROPE FC - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Mardi	21h00

Club : 524135 VILLEPARISIS U.S.M.		à VILLEPARISIS				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Futsal / Unique	VILLEPARISIS U.S.M. - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Vendredi	21h15

Club : 581732	AVON F.C	à AVON				
---------------	----------	--------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	AVON F.C - 2	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	19h00

Club : 564331	BS ACADEMY	à CHELLES				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	BS ACADEMY - 2	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	19h30

Club : 542234	COURTRY F.	à COURTRY				
---------------	------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	COURTRY F. - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	20h00

Club : 861153	CS COURTRY ACADEMIE	à COURTRY				
---------------	---------------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	CS COURTRY ACADEMIE - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Dimanche	20h00

Club : 564300	esp slt	à SAVIGNY LE TEMPLE				
---------------	---------	---------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	esp slt - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	20h30

Club : 560644	L E M	à MOUSSY LE VIEUX				
---------------	-------	-------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	L E M - 2	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	15h45

Club : 525582	LE MEE SPORTS	à LE MEE SUR SEINE				
---------------	---------------	--------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	LE MEE SPORTS - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	19h00

Club : 525644	LESIGNY U.S.C.	à LESIGNY				
---------------	----------------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	LESIGNY U.S.C. - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Dimanche	19h00

Club : 560648	MOUVE IT	à PROVINS				
---------------	----------	-----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	MOUVE IT - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	14h00

Club : 582473 NOISIEL FA		à NOISIEL				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	NOISIEL FA - 1	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Samedi	20h00

Club : 553717 SENGOL 77		à LOGNES				
Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D2 Futsal / Unique	SENGOL 77 - 3	accepté	01-09-2023	30-06-2024	Dimanche	14h30

Club : 532139	LOGNES U.S.	à LOGNES				
---------------	-------------	----------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Feminines / Unique	LOGNES U.S. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	17h00

Club : 528460	OTHIS C.O.	à OTHIS				
---------------	------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Feminines / Unique	OTHIS C.O. - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h30

Club : 500559	QUINCY VOISINS FC US	à QUINCY VOISINS				
---------------	----------------------	------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Feminines / Unique	QUINCY VOISINS FC US - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	17h00

Club : 511876	U.S TORCY PVM	à TORCY				
---------------	---------------	---------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Feminines / Unique	U.S TORCY PVM - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	16h00

Club : 590521	VARENNES FC	à VARENNES SUR SEINE				
---------------	-------------	----------------------	--	--	--	--

Épreuve/phase	Équipe	Plage(s) horaire(s)	Du	Au	Jour	Heure des matchs
Seniors D1 Feminines / Unique	VARENNES FC - 1	accepté	01-09-2023	31-05-2024	Samedi	15h00